

Règlement du Challenge #AimerAider Appel à projets 2021 en Île-de-France de la Fondation Notre Dame

***Avant de candidater, nous vous invitons à lire très attentivement ce règlement.
Bonne chance !***

Ouverture du dépôt des candidatures	15 février 2021
Clôture du dépôt des candidatures	28 mars 2021

Organisateur de l'appel à projets

Reconnue d'utilité publique depuis près de 30 ans, la Fondation Notre Dame encourage et développe des projets d'entraide, d'éducation et de culture chrétienne à travers les 60 fonds et fondations qu'elle a sous son égide. Elle finance chaque année plus de 500 actions à Paris, en France et dans une quinzaine d'autres pays.

Depuis le début de la crise sanitaire de la Covid-19, de nombreuses associations ont remarquablement œuvré en direction de publics fragilisés par ce contexte inédit. De nombreux jeunes se sont alors engagés en faisant preuve d'une grande réactivité et d'une forte mobilisation.

Osez poursuivre dans cette lancée, osez d'autres projets porteurs de solutions et d'espérance !

La Fondation Notre Dame vous en donne l'opportunité à travers cet appel à projets s'inscrivant naturellement dans son cœur de mission : aider / aimer.

Le champ d'application de l'appel à projets :

Si vous avez entre 18 et 35 ans, vous faites peut-être partie de cette génération qui veut remettre l'entraide au cœur de la société, nous vous proposons de déposer sur le nouveau site « Challenge #AimerAider » un projet qui interviendra contre différentes formes d'exclusion. Que vous soyez déjà dans une jeune association ou bien que vous souhaitiez en créer une, vous pouvez candidater à cet appel à projets.

Votre idée sera étudiée par les équipes de la Fondation, puis présentée à un Comité de sélection d'experts-référents. Les *followers* de la Fondation Notre Dame pourront également voter pour le projet qui leur semble le plus intéressant avant la sélection finale

en juin prochain. Chaque projet retenu recevra un soutien financier pouvant aller de 1 200 jusqu'à 20 000 € maximum. Nous avons hâte de vous lire !

I. Un coup de pouce pour lutter contre le décrochage

La période de confinement a renforcé l'ampleur du décrochage scolaire. Un phénomène avant tout social qui touche de nombreux jeunes. Manque d'équipement informatique sans doute, encadrement insuffisant peut-être, mais difficulté d'apprentissage certainement. Le décrochage scolaire peut se nourrir également de la présence permanente des écrans dans le quotidien numérique de beaucoup. La remobilisation et le renforcement du lien social sont des éléments-clés pour lutter contre l'isolement et la fragilité vécus par ces jeunes.

Vous avez une idée, un projet, faites-nous en part !

II. (Re)connecter les oubliés du numérique

L'accès aux technologies et la façon de les utiliser constituent des freins importants pour des millions de personnes privées de connexion internet ou démunies face aux nouveaux usages. La prise de rendez-vous médicaux, la rédaction de dossiers administratifs et la dématérialisation des services publics aggravent la fracture numérique à tous les niveaux de la société. Cette situation touche particulièrement les personnes âgées, les personnes sans domicile ainsi que les populations marginalisées comme les exilés et les réfugiés. Faire reculer cette nouvelle forme d'exclusion, par ignorance du numérique, est un défi dont tout le monde parle. Des initiatives publiques comme privées ont été prises. Sans avoir la prétention de révolutionner tout le pays, vous avez peut-être une idée qui peut changer l'environnement de quelques-uns ?

Partagez-là avec nous !

III. Le soutien à une écologie sociale et collaborative

Que l'avenir soit désirable passe à la fois par le respect des équilibres naturels et la prise en compte des limites humaines. Ce dessein commun entend défendre le vivant dans toutes ses dimensions. Il pose les bases d'une société durable capable de répondre aux réalités sociales ainsi qu'aux enjeux environnementaux. Les transformations radicales qui s'imposent passent par des initiatives individuelles et collectives afin de « sauver notre maison commune ». Votre projet devra à la fois promouvoir la sobriété, la solidarité et l'écologie. C'est ambitieux mais nécessaire, vital. Ce peut-être à la mesure d'un tout petit territoire, d'une petite échelle.

Tout devient alors possible !

IV. L'expression artistique pour favoriser l'insertion

L'art constitue un puissant levier de développement personnel et d'insertion. Sa pratique mobilise l'imagination, la parole et le geste de l'artiste comme du spectateur. Par les possibilités qu'il offre, l'art permet notamment aux personnes en précarité et aux jeunes en difficulté d'exprimer leurs talents, au-delà des problèmes scolaires et familiaux qui

sont les leurs ou des aléas où la vie les a placés. La réalisation d'un projet commun, autour d'une exposition, une rencontre avec des artistes, la participation à des ateliers créatifs de toute nature, peut en effet améliorer favorablement le regard que les personnes fragilisées portent sur elles-mêmes et sur les autres.

Cet appel à projets permettra aux jeunes actifs souhaitant être acteur de la solidarité de se mobiliser et de voir leurs projets se concrétiser. De 1 200 jusqu'à 20 000 € pourront être attribués aux projets les plus prometteurs en fonction des besoins exprimés et du choix du jury.

Les modalités de participation

Qui peut présenter un projet ?

Vous avez entre 18 et 35 ans, vous êtes la génération qui veut remettre l'entraide au cœur de la société ?

Vous avez déjà créé votre association ou souhaitez le faire ?

Vous avez un projet d'action s'inscrivant dans l'un ou l'autre des quatre thèmes proposés ?

Vous développez ce projet dans le périmètre de l'Île-de-France ?

Soumettez-le à l'expertise de la Fondation Notre Dame et, s'il est présélectionné, à l'avis de ses *followers*, en le déposant sur ce site !

Structures non éligibles

Dans le cadre de cet appel à projets, la Fondation Notre Dame ne soutiendra pas :

- Un projet unipersonnel (c'est-à-dire qui ne serait lancé que par vous-même à votre bénéfice),
- Une association déjà soutenue par le passé par le Programme Entraide & Éducation¹,
- Une structure à finalité politique ou strictement confessionnelle,
- Une entité à but lucratif, qui n'est pas d'intérêt général,
- Une collectivité territoriale ou publique.

Les critères de sélection

Le dossier de candidature sera déposé, complet, au plus tard le 28 mars 2021, date de clôture des candidatures.

Le projet devra s'insérer dans l'un ou/et l'autre des thèmes exposés plus haut.

Son périmètre de réalisation sera impérativement l'Île-de-France.

¹ Pour en savoir plus au sujet du Programme Entraide & Éducation : <https://www.fondationnotredame.fr/la-fondation/nos-missions>

Une attention particulière sera portée à l'identification claire du contexte, des besoins et attentes du terrain.

Une description claire de l'action sera attendue en adéquation avec l'un des axes de l'appel à projets et dans un souci d'impact qualitatif et quantitatif.

Une présentation détaillée et réaliste du budget global du projet, incluant la part de financement souhaitée, sera à joindre au dossier.

Les porteurs de projets s'engagent à réaliser les actions pour lesquelles ils demandent un soutien financier. Si une structure associative n'existe pas encore au moment du dépôt de la demande, les porteurs de projet s'engagent à procéder à sa création et à sa déclaration en Préfecture dans le mois qui suivra la réponse positive obtenue.

Une démarche de suivi des résultats (mise en place d'indicateurs) et/ou d'évaluation d'impact sur les publics bénéficiaires est attendue.

Les conditions générales

L'équipe de suivi ne fera part au porteur de projet d'aucun avis concernant son dossier avant que le Comité de sélection ne se soit tenu au printemps.

La Fondation Notre Dame ne finance pas de projet *a posteriori*. La Fondation Notre Dame financera uniquement les projets qui auront été retenus. Elle se réserve ainsi le droit de ne pas honorer le remboursement de sommes qui auraient été engagées par les porteurs de projets avant la décision finale du Comité de sélection.

La Fondation Notre Dame ne prendra à sa charge aucune dépense que pourrait engager les porteurs de projets dans le cadre de leur participation au Challenge.

Les projets sélectionnés devront être concrétisés dans l'année suivant la réponse favorable du Comité de sélection.

En cas de décision favorable du Comité de sélection, le versement de la subvention sera effectué uniquement sur présentation de justificatifs (devis engagés, factures acquittées).

La Fondation Notre Dame se réserve la possibilité de prendre toute décision qu'elle pourrait estimer utile pour l'application et/ou l'interprétation du règlement. La Fondation Notre Dame pourra en informer les participants par tout moyen de son choix.

Votre dossier de candidature : mode d'emploi

Nous vous invitons à remplir un formulaire que vous trouverez :

www.aimeraider.fondationnotredame.fr

Après avoir créé votre dossier, vous recevrez un e-mail de confirmation, avec un lien vous permettant d'accéder à votre dossier, de le compléter et de le modifier à tout moment, et ce jusqu'à la date de clôture du Challenge.

Lors de cette phase, **soyez attentifs à cliquer sur le bouton « Enregistrer en attente »**, afin que les données que vous saisissez de façon discontinue soient systématiquement sauvegardées.

Vous pourrez joindre les différents documents demandés, qu'ils soient liés à votre projet ou à votre structure, directement dans le formulaire.

Vous aurez la possibilité de renseigner un lien permettant le visionnage d'une vidéo (ex. Youtube, Wetransfer) : votre projet présenté en deux minutes (*pitch*) par vous-même ou bien encore votre équipe. Le public qui votera y sera sûrement très sensible !

En ce qui concerne l'aspect budgétaire de votre projet, le montant que vous sollicitez est laissé à votre appréciation. La Fondation Notre Dame se réserve le droit de le réviser lors du Comité de décision.

Vous êtes invité(e) à monter un projet à plusieurs. Toutefois, vous désignerez une personne unique comme coordinatrice du projet et contact privilégié avec la Fondation Notre Dame.

Lorsque votre dossier sera complet, **n'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Envoyer »** en bas du formulaire, afin qu'il soit transmis à la Fondation Notre Dame.

Un e-mail de confirmation vous sera envoyé lorsque votre dossier de candidature sera reçu. Il ne préjuge en rien de la recevabilité du projet.

ATTENTION : tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Les porteurs de projets garantissent l'exactitude des renseignements qu'ils produisent.

Pour tout problème lié à l'enregistrement de votre dossier n'hésitez pas à contacter l'équipe : appelprojets@fondationnotredame.fr.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 28 mars 2021.

Déroulé et calendrier

1. Lancement de l'appel à projets :

L'appel à projet est ouvert du 15 février au 28 mars 2021.

Le dossier de candidature pourra être déposé sur la plateforme jusqu'au 28 mars 2021, date après laquelle plus aucun dossier, ni aucune modification ne sera recevable.

2. Instruction des dossiers :

Toutes les candidatures transmises avant la date de clôture - dès lors qu'elles respecteront les critères d'éligibilité - seront étudiées par l'équipe de la Fondation Notre Dame. Cette dernière pourra être amenée à contacter les porteurs de projets à des fins de bonne compréhension et de complétude de leurs dossiers.

3. Examen en Comité pour présélection

Un Comité se réunira avant le 30 avril 2021 afin d'opérer une présélection des dossiers par thème, pour les présenter au vote du public. Les porteurs dont le projet n'aura pas été retenu, seront informés à l'issue de ce Comité.

4. Vote du public entre le 7 et le 28 mai 2021

Parmi les projets présélectionnés dans chacun des thèmes, il sera donné au public l'opportunité de voter pour son projet favori sur le site Internet :

www.aimeraider.fondationnotredame.fr

Une occasion pour vous, porteurs de projets, de mobiliser votre réseau, de faire connaître votre projet et... de mettre le plus de chances de votre côté par les voix que vous obtiendrez et qui pèseront dans la décision finale du Comité de sélection !

5. Examen en Comité pour décision

Un Comité se réunira une fois que les votes du public auront été comptabilisés afin de délibérer et de retenir un projet gagnant par thème, soit quatre finalistes. Les montants demandés dans les dossiers de candidature sont susceptibles de ne pas être accordés intégralement.

A l'issue de ce Comité, l'équipe de la Fondation Notre Dame prendra contact avec les porteurs dont les projets seront lauréats, afin de leur communiquer le résultat.

La Fondation Notre Dame se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de décaler l'appel à projets, si trop peu de dossiers étaient reçus ou si ceux-ci s'avéraient éloignés des critères de recevabilité.

Le Comité de sélection est composé de :

- **Christophe-Ch. Rousselot**, Délégué général de la Fondation Notre Dame ;
- **Robert Leblanc**, Vice-Président de la Fondation Notre Dame ;
- **Mgr Benoist de Sinety**, Secrétaire de la Fondation Notre Dame ;
- **Pauline de Chatillon**, Administrateur de la Fondation Notre Dame ;
- **France Nijdam**, Expert-référent sur le thème du décrochage scolaire et social ;
- **Florence Viguié**, Expert-référent sur le thème des arts ;
- **Paul Piccarreta**, Expert-référent sur le thème de l'écologie intégrale ;
- **Alexandre Ayad**, Expert-référent sur le thème du numérique.

Il est indépendant, il statuera à huis clos et ne sera pas dans l'obligation de motiver ses décisions.

Les modalités de soutien

Le soutien de la Fondation Notre Dame sera matérialisé par un courrier d'engagement qui spécifiera les postes de dépenses financés par le Challenge #AimerAider.

L'aide financière de la Fondation Notre Dame sera débloquée sur présentation de devis engagés et de factures acquittées, libellés au nom de la structure portant le projet. Ces

devis et factures devront bien entendu correspondre aux postes de dépenses que la Fondation s'est engagée à financer.

Un soutien complémentaire pourra également être accordé pour accompagner la structuration et la bonne réalisation du projet lauréat. Il est laissé au libre-arbitre du jury.

Un compte-rendu détaillé ainsi que des photographies libres de droit sont attendus pour présenter et illustrer le projet réalisé afin de rendre compte aux donateurs de la bonne utilisation des dons qu'ils nous confient. Aucune information concernant les donateurs ne sera communiquée aux porteurs de projets.

Vous rendrez compte régulièrement de l'avancée du projet soutenu. Dans le cas où le projet ne serait pas réalisé selon le calendrier initialement prévu, ou si l'action réalisée était en déport du projet présenté, et faute d'une explication motivée de votre part, la Fondation Notre Dame se réserve le droit d'étudier la validité de maintenir son soutien et le cas échéant de l'annuler.

Communication et droit à l'image

La participation au Challenge #AimerAider entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et sans réserve.

En particulier, vous autorisez la Fondation Notre Dame à communiquer sur votre projet, son inscription dans le processus de pré-sélection, sa mise en œuvre jusqu'à sa complète réalisation. À cette fin, vous fournirez gracieusement tous les éléments de communication nécessaires ou qui pourraient vous être demandés (photographies, témoignages, logos, vidéos). La vidéo de vous-même ou bien de votre équipe présentant le projet, pourra être exploitée par la Fondation Notre Dame dans le cadre de sa communication autour du Challenge #AimerAider et lors du vote du public qui interviendra par ailleurs.

Par ailleurs, vous autorisez la Fondation Notre Dame à diffuser toute photographie (droit de reproduction) ou images vous représentant, dès lors que ces dernières sont utilisées à des fins de promotion concernant le présent Challenge ou la Fondation Notre Dame en général.

Vous vous engagez à mentionner le soutien de la Fondation Notre Dame dans l'ensemble de vos communications en lien avec le projet (apposition du logo, mention, etc.).

L'adresse mail communiquée lors de votre candidature au Challenge #AimerAider pourra être utilisée par la Fondation Notre Dame afin de vous tenir informés de l'appel à projets et des futurs appels à projets que pourrait réaliser la Fondation Notre Dame.

Données personnelles

Vos données personnelles sont traitées par la Fondation Notre Dame, de la façon suivante :

En tant que participant, ces traitements ont pour finalité la gestion de votre participation comme porteur de projet, décrite dans le présent règlement.

En tant que votant, ces traitements ont pour finalité la prise en compte de votre vote, décrit dans le présent règlement.

Les données traitées dans le cadre précisé ci-dessus sont conservées pour la durée du concours pour les votants et, pour les porteurs de projets, pendant trois ans à compter de la date de dépôt, augmenter des durées de prescription légale applicables pour les lauréats (deux ans à la clôture du soutien de la Fondation Notre Dame).

Les destinataires de vos données sont, dans le strict cadre des finalités énoncées et dans la limite de leurs attributions, les collaborateurs de la Fondation Notre Dame.

Rappel de vos droits :

Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 20 juin 2018 et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données, d'un droit d'opposition et de limitation à un traitement, d'un droit à l'oubli et à la portabilité des informations qui la concernent.

Pour l'ensemble de ces demandes ou en cas de réclamation, il vous suffit d'envoyer un courrier ou un e-mail expliquant en détail votre demande à :

Par courrier : Fondation Notre Dame - Délégué à la Protection des Données
10, rue du Cloître Notre-Dame – 75004 Paris

Par email : dpo@fondationnotredame.fr